

La transition énergétique
en actions

P. 1

FOCUS

Innovation Challenge :
la France relève le défi

P. 2

EXPERTISE

Pollution : pour un air
intérieur de meilleure qualité

P. 4

AUTOUR DU MONDE

France-Sénégal : coopération
renforcée dans le bâtiment



© iStock

ÉDITORIAL

**Accélérer la lutte contre
le changement climatique**

Un an après l'entrée en vigueur de l'accord de Paris, la COP23 se tiendra à Bonn en novembre 2017 sous présidence fidjienne pour en définir les règles d'application, qui doivent être finalisées fin 2018. À ce jour, l'accord a été ratifié par 160 pays en vue de contenir le réchauffement climatique en dessous de 2 °C. La France s'est fixé de son côté un nouveau cap, celui de la neutralité carbone à l'horizon 2050, en lançant en juillet dernier un « Plan Climat ». Ce plan repose sur deux éléments indispensables, l'ambition et la solidarité. Il permet d'accélérer la transition énergétique dans de nombreux domaines tels que la mobilité, la rénovation des logements, l'économie circulaire. Il vise par exemple à éradiquer la précarité énergétique en 10 ans, mettre fin à la vente des voitures qui émettent des gaz à effet de serre d'ici 2040, recycler 100 % du plastique d'ici 2025... Il vise également à renforcer la mobilisation internationale sur le climat au sein de l'UE et dans le monde, notamment en accompagnant les pays en développement. La France organisera à cet égard, le 12 décembre prochain à Paris, une conférence de suivi de l'accord de Paris qui portera en particulier sur la mobilisation des financements pour le climat. L'expertise de l'ADEME est pleinement mobilisée pour atteindre ces objectifs, qu'il s'agisse de soutenir l'innovation ou de déployer et généraliser les bonnes pratiques dans les territoires, en France et à l'international.

FOCUS

**INNOVATION
CHALLENGE :
LA FRANCE RELÈVE
LE DÉFI**

Lancée lors de la COP21, l'initiative Mission Innovation vise à renforcer le financement de la recherche-développement dans les énergies décarbonées. Depuis le lancement, à la COP22, des actions thématiques associées, la France se positionne en leader dans le défi de l'accès à l'électricité hors réseau.

Lors de la COP21, 20 pays représentant plus de 75 % des investissements mondiaux dans la recherche-développement (R&D) énergétique lançaient la Mission Innovation. Avec un objectif clair : amplifier le développement des technologies permettant de réduire drastiquement les émissions de gaz à effet de serre. Deux leviers avaient pour cela été identifiés : un doublement en cinq ans des investissements publics et



FOCUS



l'augmentation de l'investissement privé dans le développement et la démonstration de ces technologies. Le 1^{er} juin 2016, les pays membres de la Mission Innovation se sont réunis à San Francisco pour confirmer leurs engagements en précisant les montants financiers en jeu et le périmètre d'action de chaque pays. Ce sont au total près de 30 milliards de dollars annuels (contre 15 aujourd'hui) qui sont visés d'ici 2021. Pour la France, il s'agit de doubler un montant initial de 440 millions d'euros par an pour financer l'innovation dans les secteurs des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique, des réseaux intelligents et du stockage de l'énergie.

DES ACTIONS THÉMATIQUES ASSOCIÉES

Lors de la COP22, fin 2016 à Marrakech, la mobilisation Mission Innovation s'est encore amplifiée. Avec l'adhésion de deux nouveaux pays (Pays-Bas et Finlande) tout d'abord, mais surtout avec le lancement des « Innovation Challenges », déclinions thématiques de la Mission Innovation. Pouvant prendre diverses formes (conférences, échanges de chercheurs, organisation d'appels à projets, etc.), ces actions ciblées concernent des domaines variés comme les réseaux intelligents, le captage/stockage et la valorisation du carbone, ou encore les biocarburants avancés. Au niveau français, le ministère de la Transition écologique et solidaire et l'ADEME pilotent l'Innovation Challenge dédié à l'accès à l'énergie hors réseau. Et ce, conjointement avec l'Inde. Un premier workshop a été organisé à l'Agence internationale de l'énergie (AIE) en mars dernier afin que les partenaires puissent établir les grands axes de travail relatifs à leur défi commun. Puis, en juin, une nouvelle réunion ministérielle était organisée à Pékin afin de préciser l'action de chacun. Si la France est fortement impliquée dans l'animation de son Innovation Challenge, elle participera cependant aux autres défis en faisant bénéficier les acteurs français publics et privés du partage d'expérience de leurs homologues étrangers.



Contact :
> francois.moisan@ademe.fr

Zoom sur...

UN NOUVEL APPEL À PROJETS

Le ministère de la Transition écologique et solidaire et l'ADEME ont organisé le 12 juillet, avec le concours de l'AIE, le 1^{er} séminaire international dédié aux solutions innovantes d'accès à l'énergie renouvelable pour les populations non reliées aux réseaux énergétiques. À cette occasion, l'ADEME a lancé un appel à projets spécifique à destination des consortiums d'entreprises et/ou ONG. La date de clôture est fixée au 30 octobre 2017.

EXPERTISE

POLLUTION

POUR UN AIR INTÉRIEUR DE MEILLEURE QUALITÉ

Dans les sociétés occidentales, nous passons en moyenne 80 % de notre temps dans des espaces clos. L'air que l'on y respire peut avoir des impacts importants sur notre santé. Alors, pour faire respirer nos logements, l'ADEME se mobilise sur plusieurs fronts.

« L'Organisation mondiale de la santé (OMS) estime à 4,5 millions le nombre de décès prématurés liés à la qualité de l'air intérieur dans le monde, note Souad Bouallala, ingénieure référente au service de la Qualité de l'air de l'ADEME. L'impact de la pollution de l'air intérieur est donc une préoccupation majeure de santé publique. Mais pour autant, cette problématique est longtemps restée à l'arrière-plan, alors que les regards se tournaient en priorité vers l'air extérieur. » En effet, c'est avec la mise en place de l'Observatoire de la qualité de l'air intérieur (OQAI), en 2001, que la prise de conscience émerge. Cet observatoire a permis aux pouvoirs publics de développer une meilleure connaissance des facteurs de qualité de l'air intérieur et des niveaux d'exposition de la population. En 2009, le deuxième Plan national santé environnement (PNSE2) a, quant à lui, initié l'action réglementaire en instaurant un étiquetage relatif aux émissions polluantes des produits de construction et de décoration. Ce texte a également donné naissance à l'obligation de surveiller périodiquement certains établissements accueillant des populations sensibles ou exposées pendant de longues périodes; cette obligation entrera en vigueur en 2018.

TROIS AXES D'ACTION POUR L'ADEME

« En 2010, la loi dite "Grenelle 2" a conforté les missions de l'ADEME dans le domaine de la qualité de l'air (intérieur et extérieur) : proposition et soutien de mesures et de plans d'actions visant à améliorer la qualité de l'air en appui aux politiques de l'État », poursuit Souad Bouallala. Depuis, l'action de l'Agence prend toujours plus d'ampleur. Elle se déploie autour de plusieurs axes. Le premier consiste



aller + loin

Deux programmes phares soutenus par l'ADEME

Depuis 1982, une ventilation permanente et générale des logements est obligatoire mais l'importance des systèmes de renouvellement d'air est encore largement sous-estimée. C'est pourquoi deux programmes multipartenariaux, soutenus par l'ADEME, y sont consacrés. Le premier, VIA-Qualité, vise à élaborer une démarche qualité afin de mobiliser l'ensemble de la chaîne des acteurs vers une meilleure maîtrise des sources de pollution de l'air intérieur. Le second, Promevent, est dédié à la mise au point d'un protocole de diagnostic des systèmes de ventilation du secteur résidentiel afin d'unifier les pratiques de mesure. Ce protocole sera en grande partie intégré à la norme européenne actuellement en révision, et attendue pour 2018.

© Istock

« *La mobilisation des acteurs territoriaux est un signe que la prise de conscience progresse* »

à améliorer les connaissances dans les différents environnements intérieurs. Parallèlement, l'ADEME favorise l'information et la sensibilisation aux bonnes pratiques de tous les publics (particuliers, écoles, professionnels du bâtiment, etc.). « *Quant à notre troisième axe, c'est l'action en elle-même, ajoute Souad Bouallala. C'est ce que nous faisons avec la méthodologie de management de la qualité de l'air intérieur dans l'acte de construire, qui vise à mobiliser les acteurs du bâtiment aux enjeux de la qualité de l'air intérieur.* » Enfin, l'ADEME intervient également auprès des collectivités qui souhaitent mettre en place des initiatives destinées à améliorer la qualité de l'air intérieur. Cette mobilisation des acteurs territoriaux est « *un signe que la prise de conscience progresse,* » conclut Souad Bouallala.

LA FRANCE : BONNE ÉLÈVE

La France fait-elle mieux ou moins bien que les autres pays en matière de qualité de l'air intérieur ? Pour le savoir, un benchmark international, mené sous l'égide de l'ADEME et en partenariat avec les ministères de la Transition écologique et solidaire, du Logement et de la Santé, a recensé quelque 265 politiques publiques en faveur de la qualité de l'air intérieur mises en œuvre

dans 24 pays. Outre la mise en lumière d'une certaine avance de la France au plan européen, ce travail a également permis d'identifier une dizaine de pistes de réflexion nouvelles venues d'autres pays tels que la Suède, le Canada, la Corée du Sud ou encore des États-Unis. Ce document sera diffusé et publié cet automne sur le site de l'ADEME.



Contact :
> souad.bouallala@ademe.fr



En savoir plus :
> <http://www.ademe.fr/particuliers-eco-citoyens/habitation/bien-gerer-habitat/lair-interieur-logement>
> <http://www.ademe.fr/benchmark-international-politiques-publiques-preserver-ameliorer-qualite-lair-interieur>



© Istock

AUTOUR DU MONDE



© iStock

FRANCE-SÉNÉGAL

COOPÉRATION RENFORCÉE DANS LE BÂTIMENT

Le 4 avril 2017, l'ADEME et son homologue sénégalaise, l'Agence pour l'économie et la maîtrise de l'énergie (AEME), ont signé un mémorandum de coopération renforçant encore leur collaboration en matière d'efficacité énergétique dans le bâtiment.

« Sur la région de Dakar, le seul secteur du bâtiment représente 30 % des émissions de gaz à effet de serre, et 30 % de la consommation d'énergie. Il exige des investissements coûteux pour satisfaire la demande d'énergie issue de la climatisation, notamment », explique François Gréaume, chef du service Coordination géographique internationale à l'ADEME. Conscient de la nécessité d'une construction soutenable, thermiquement confortable et économique, le Sénégal a été le premier pays d'Afrique à adhérer à l'Alliance mondiale pour les bâtiments et la construction (Global ABC), initiative phare de la COP21.

APPUYER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DU BÂTIMENT

L'accord ministériel franco-sénégalais sur l'immobilier bas-carbone signé fin décembre 2016 a permis, outre le renforcement de la coopération avec le ministère de l'Environnement sénégalais et l'AEME, de fédérer d'importants développeurs et aménageurs sénégalais dans le cadre d'un accord multi-parties autour du programme d'assistance technique pour la réalisation d'opérations pilotes d'aménagement et de bâtiments

bioclimatiques et bas carbone au Sénégal (SénABBBac). Ainsi, le siège social de l'aménageur du pôle urbain de Diamniadio (1700 ha), ainsi qu'un ensemble de logements sociaux du développeur SNHLM, seront construits suivant des prescriptions environnementales et de performance énergétique en bénéficiant d'un financement de 500 000 euros par le ministère de la Transition écologique et solidaire. « L'assistance de l'ADEME sera également axée sur la montée en compétence des acteurs locaux et l'émergence de nouveaux métiers liés à l'écoconstruction, via l'élaboration de référentiels techniques, de guides pratiques et de formations professionnelles, et sur la sensibilisation du grand public », complète François Gréaume. « Et pour renforcer le poids des filières locales dans la transition énergétique, l'ADEME contribue au projet TyCCAO sur la valorisation du Typha - plante invasive en Afrique de l'Ouest - comme matériau de construction aux propriétés isolantes », conclut Hélène Sabathie-Akonor du service Coordination géographique internationale à l'ADEME.



Contact :
> helene.sabathie-akonor@ademe.fr

Outils

PUBLICATION

Feuille de route stratégique Méthanisation

Pour accompagner spécifiquement le développement de la méthanisation et structurer au niveau national une réflexion stratégique sur les besoins de recherche et développement, l'ADEME a soutenu la réalisation d'une feuille de route stratégique sur la méthanisation.



Réf. 010241 (français)
> Téléchargeable
gratuitement
<http://www.ademe.fr/feuille-route-strategique-methanisation>

PRIX

Les lauréats des prix « Ambassade verte » dévoilés

Organisés par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, en collaboration avec l'ADEME, ces prix récompensent les meilleures initiatives du réseau diplomatique français en faveur de l'environnement mises en œuvre entre le 1er janvier 2014 et le 30 avril 2017. Le Grand Prix a été attribué à l'ambassade de France en Namibie et le Prix du jury, à l'ambassade de France au Brésil et à notre représentation diplomatique en Côte d'Ivoire. Le jury a souhaité attribuer un prix spécial Coup de cœur à l'ambassade de France au Maroc.

> <http://presse.ademe.fr/2017/09/prix-ambassadeverte-les-ambassades-francaises-engagee-dans-la-transition-energetique.htmlworld-forum>

MANIFESTATION

17 - 19 OCT. 2017 WORLD FORUM LILLE, FRANCE

Du 17 au 19 octobre se tiendra le 11^e Forum mondial de l'Économie, à Lille. Organisées avec le soutien et la participation de l'ADEME, ces journées réuniront des experts internationaux et présenteront des bonnes pratiques issues des cinq continents.

> <http://www.ademe.fr/actualites/manifestations/world-forum>